

## Finances Tim – Modalités de l’offre de recommandation

Entrée en vigueur : 1 août 2024

Dernière révision : 1 août 2024

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. VOUS NE POUVEZ PARTICIPER À CETTE OFFRE QUE SI VOUS ACCEPTEZ D’ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR SES MODALITÉS ET DE VOUS Y CONFORMER.

### 1. Modalités de l’offre

Les présentes modalités (les « **Modalités de l’offre de recommandation** ») régissent l’offre suivante, offerte aux utilisateurs admissibles des services de Finances Tim (l’« **Offre de recommandation** »). Les présentes constituent un contrat juridique exécutoire entre vous et Groupe TDL Corporation (« **TDL** »). En plus des présentes, votre participation à l’Offre de recommandation est assujettie : (i) aux modalités actuelles du programme FidéliTim<sup>MC</sup> (« **FidéliTim<sup>MC</sup>** ») (les « **Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>** »; consultez le <https://www.timhortons.ca/fidelitim-modalites-conditions>) et à toutes les modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>); (ii) aux modalités de l’offre de la Carte de crédit Tim (l’« **Offre de la Carte de crédit Tim** ») (les « **Modalités de l’offre de la Carte de crédit Tim** »; consultez le <https://timsfinacial.ca/fr/legal.html>); et (iii) aux modalités des services financiers de Tim Hortons (les « **Services de Finances Tim** ») (les « **Modalités de Finances Tim** »); consultez le <https://timsfinacial.ca/fr/legal.html>, et à toutes les modalités supplémentaires des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), y compris toute convention de titulaire de carte ou de compte (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim).

Les présentes sont des modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>) qui s’appliquent à l’Offre de recommandation. L’Offre de recommandation est une offre personnalisée des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim). En cas de conflit ou d’incompatibilité entre (i) une disposition des présentes et les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>, les modalités supplémentaires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>), les modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>, y compris l’Offre de la Carte de crédit Tim), les Modalités de Finances Tim et/ou toutes les autres modalités supplémentaires de Tim Hortons (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les présentes prévaudront; ou (ii) une disposition des présentes et votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable et/ou toute autre modalité de Neo (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les modalités de votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable prévaudront, à moins que TDL (défini ci-dessus) n’en décide autrement (par exemple, en envoyant un message à l’adresse courriel, ou à d’autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion, associée à votre produit de Finances Tim et/ou à votre compte FidéliTim<sup>MC</sup>) en faisant explicitement référence aux dispositions qui sont en conflit ou incompatibles et à sa décision concernant la résolution de ce conflit ou de cette incompatibilité, laquelle décision est définitive et contraignante à votre égard.

En cas de divergence ou d’incohérence entre la version anglaise des présentes et des divulgations ou d’autres énoncés contenus dans l’Offre de recommandation ou tout autre matériel relatif aux Services de Finances Tim, dont le site Web et l’appli de Tim Hortons, ou la

version française des présentes, et/ou dans la publicité aux lieux de vente, à la télévision, écrite ou en ligne, les modalités de la version anglaise des présentes prévaudront, régiront et auront préséance, dans toute la mesure permise par la loi.

## 2. Admissibilité

Pour participer à l'Offre de recommandation comme recommandeur (un « **Recommandeur** »), vous devez : (i) être un résident du Canada; (ii) avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre province ou territoire de résidence; (iii) avoir un compte FidéliTim<sup>MC</sup> (un « **Compte FidéliTim<sup>MC</sup>** ») en tant que participant inscrit (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>); (iv) avoir un produit de Finances Tim admissible (tel que ce terme est défini dans les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim) (il demeure entendu que votre utilisation d'un produit de Finances Tim admissible sera automatiquement liée à votre Compte FidéliTim<sup>MC</sup> utilisé pour la demande du produit de Finances Tim admissible); (v) vous conformer à toutes les Modalités de Finances Tim et à toutes les modalités supplémentaires des services financiers applicables (y compris être en règle selon votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable, tel que ce terme est défini dans votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable); et (vi) vous conformer aux Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup> et à toutes les modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>) et les modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim<sup>MC</sup>, y compris les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim).

Pour utiliser l'Offre de recommandation comme personne recommandée (une « **Personne recommandée** »), vous devez : (i) être un résident du Canada; (ii) avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre province ou territoire de résidence; et (iii) n'avoir jamais détenu un produit admissible de Finances Tim avant votre première réclamation de l'offre comme personne recommandée (définie ci-dessous).

## 3. Offre personnalisée des services financiers

### Période de l'offre

L'Offre de recommandation entre en vigueur à la date indiquée ci-dessus, et elle est automatiquement renouvelée au premier jour de chacun des mois suivants (chacune de ces périodes d'un (1) mois étant une « **Période de renouvellement de l'offre** »), sauf si TDL y met fin, à sa discrétion exclusive et à tout moment, auquel cas l'Offre de recommandation prend fin à la date de fin de la Période de renouvellement de l'offre en cours (collectivement, toutes les Périodes de renouvellement constituent la « **Période de l'offre** »).

### Obtenir et partager des codes de l'Offre de recommandation

Pour obtenir et partager un code de l'Offre de recommandation (chacun, un « **Code de l'offre de recommandation** »), le Recommandeur doit se connecter à son compte numérique Tim Hortons® (le « **Compte** ») sur l'appli Tim<sup>MD</sup> (l'« **Appli** »), accéder à l'onglet des Services de Finances Tim et à la page d'accueil de l'Offre de recommandation, puis suivre les directives fournies sur la page d'accueil de l'Offre de recommandation. Chaque Code de l'offre de recommandation est propre au Recommandeur (limite d'un (1) Code de l'offre de recommandation par Recommandeur). Après avoir obtenu un Code de l'offre de recommandation, vous pouvez le partager avec une (1) ou plusieurs Personnes recommandées en utilisant la fonction et la copie associée fournies, sous réserve des conditions suivantes : (i) vous ne devez partager votre Code de l'offre de recommandation qu'avec des personnes

avec qui vous avez des « liens familiaux » ou des « liens personnels » (selon les définitions respectives de ces termes dans le [Règlement sur la protection du commerce électronique](#)); (ii) vous devez indiquer clairement et visiblement que vous recevez un avantage comme Recommandeur dans le cadre de cette Offre de recommandation (vous devez donc indiquer votre « lien matériel » avec cette Offre de recommandation); et (iii) les déclarations que vous faites (y compris, en ce qui concerne la présente Offre de recommandation) ne doivent pas être fausses, trompeuses ou mensongères, et doivent par ailleurs être conformes aux lois et réglementations en vigueur.

### Soumettre un Code de l'offre de recommandation

Avant de pouvoir soumettre un Code de l'offre de recommandation, une Personne recommandée doit d'abord faire une demande de Carte de crédit Tim (telle que définie dans les modalités de Finances Tim). Si la Personne recommandée voit sa demande de Carte de crédit Tim être approuvée, qu'elle réussit à créer un code de sécurité numérique pour sa Carte de crédit Tim et qu'elle soumet un Code de l'offre de recommandation en suivant les directives fournies, alors : (i) le Recommandeur associé au Code de l'offre de recommandation recevra une Carte-cadeau Tim numérique de 20 \$ CA (telle que définie et assujettie aux modalités de la Carte-cadeau Tim (les « **Modalités de la carte-cadeau** ») disponibles au <https://www.timhortons.ca/la-carte-cadeau-tim-modalites-conditions>) (une « **Réclamation de l'offre comme recommandeur** ») par courriel à l'adresse associée au Compte FidéliTim<sup>MC</sup> du Recommandeur (prévoir un délai d'environ 24 h pour le traitement), sous réserve du respect des présentes; et (ii) la Personne recommandée qui a soumis le Code de l'offre de recommandation recevra une Carte-cadeau Tim numérique de 20 \$ CA (sous réserve des conditions de la carte-cadeau) (une « **Réclamation de l'offre comme personne recommandée** ») (collectivement, les Réclamations de l'offre comme recommandeur et les Réclamations de l'offre comme personne recommandée seront appelées « **Réclamations de l'offre** ») par courriel à l'adresse associée au Compte FidéliTim<sup>MC</sup> de la Personne recommandée (prévoir un délai d'environ 24 h pour le traitement), sous réserve du respect des présentes.

### Limites et conditions

Le nombre d'Offres de recommandation est limité à cinquante (50) par Recommandeur pendant la durée de l'offre (un Recommandeur qui a atteint cinquante (50) Offres de recommandation peut encore partager un Code de l'offre de recommandation avec des Personnes recommandées admissibles pour effectuer des Réclamations de l'offre, mais aucune autre Réclamation de l'offre comme recommandeur ne peut être effectuée une fois cette limite atteinte). Limite d'une (1) Réclamation de l'offre comme personne recommandée par Personne recommandée pendant la durée de l'offre. La convention de titulaire de carte ou de compte du Recommandeur doit être en règle pour que celui-ci puisse effectuer une Réclamation de l'offre comme recommandeur, et le Recommandeur et la Personne recommandée doivent tous deux respecter à tout moment les présentes. La convention de titulaire de carte ou de compte de la Personne recommandée doit être en règle pour que celui-ci puisse effectuer une Réclamation de l'offre comme personne recommandée, et le Recommandeur et la Personne recommandée doivent tous deux respecter à tout moment les présentes. Chaque Code de l'offre de recommandation soumis est assujéti à une vérification à la discrétion exclusive de TDL. Si TDL découvre (à l'aide de preuves ou d'autres renseignements mis à sa disposition ou autrement découverts par TDL) qu'une personne a tenté de participer à la présente Offre de recommandation en contrevenant à la lettre et à l'esprit des présentes, cette personne sera disqualifiée (et ses Réclamations de l'offre seront annulées) (le tout tel que déterminé par TDL à

sa discrétion exclusive). TDL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'exiger une preuve d'identité, d'admissibilité ou de conformité aux présentes. Toute personne qui échoue à fournir une telle preuve à la satisfaction de TDL dans les délais impartis pourrait être disqualifiée (et ses Réclamations de l'offre seront annulées) (le tout tel que déterminé par TDL à sa discrétion exclusive).

L'Offre de recommandation peut être combinée avec d'autres offres personnalisées des services financiers, sauf si les modalités de telles offres personnalisées des services financiers stipulent qu'il est interdit d'y combiner l'Offre de recommandation.

#### **4. Confidentialité**

En participant à l'Offre de recommandation, vous reconnaissez que vous avez lu et compris :  
(i) la Politique de confidentialité de Finances Tim ([https://timsfinancial.ca/public/pdf/Tim\\_Hortons\\_Financial\\_Services-Privacy\\_Policy\\_FR.pdf](https://timsfinancial.ca/public/pdf/Tim_Hortons_Financial_Services-Privacy_Policy_FR.pdf)); et  
(ii) la Politique de confidentialité de Tim Hortons ([www.timhortons.ca/politique-de-confidentialite](http://www.timhortons.ca/politique-de-confidentialite)). Vous reconnaissez avoir donné votre consentement relativement aux pratiques décrites dans chacune de ces politiques.

#### **5. Résiliation**

Dans toute la mesure où la loi applicable le permet, à notre discrétion exclusive, nous pouvons restreindre, suspendre ou résilier votre accès et votre participation à l'Offre de réclamation, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Dans toute la mesure où la loi applicable le permet, nous pouvons également suspendre, modifier ou résilier l'Offre de réclamation, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. TDL et tous les renoncitaires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim) ne sont pas responsables des erreurs de copie ou d'images relatives à l'Offre de recommandation, ou à tout autre produit ou toute offre proposé dans le cadre du programme FidéliTim<sup>MC</sup> ou des Services de Finances Tim. Les erreurs seront corrigées une fois découvertes, et TDL se réserve le droit de révoquer toute offre déclarée et de corriger toute erreur, inexactitude ou omission (y compris après soumission d'une commande). Toute disposition des présentes qui, expressément ou de par sa nature, survit à la résiliation ou à l'expiration, ou qui prévoit une exécution ou une observation postérieure à la résiliation ou à l'expiration des présentes, survivra à la résiliation ou à l'expiration des présentes pour quelque raison que ce soit. TDL se réserve également le droit d'exercer tous les recours à sa disposition en droit et en équité en cas de violation des présentes.

#### **6. Modification**

Si les lois applicables l'exigent (un « **Avis de modification prescrit** ») ou à la discrétion exclusive de TDL, TDL enverra un avis écrit concernant une modification proposée aux présentes. Un Avis de modification prescrit sera fourni au moins trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) avant l'entrée en vigueur par la publication d'une note, l'envoi d'un courriel à votre adresse courriel (ou à d'autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion), et/ou, à notre discrétion exclusive, par tout autre moyen et/ou toute autre coordonnée que vous nous avez fournie. Après l'émission de l'Avis de modification prescrit, si la modification en question ne vous convient pas, vous pouvez la refuser et annuler notre entente à tout moment pendant la période de trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) précédant l'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables, y compris celles qui sont supplémentaires, des Modalités de Finances Tim et des modalités supplémentaires des services financiers, tel que ce terme est

défini dans les Modalités de Finances Tim) ou, si les lois applicables l'exigent et si la modification augmente vos obligations en vertu des présentes ou diminue celles de TDL, vous pouvez refuser la modification et annuler notre entente, sans frais ni pénalité, en nous envoyant un avis à cet effet au plus trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables, y compris celles qui sont supplémentaires, des Modalités de Finances Tim et des modalités supplémentaires des services financiers, tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim). Sous réserve uniquement de l'exigence d'un Avis de modification prescrit (le cas échéant), TDL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, sans préavis et à tout moment, de suspendre et/ou de modifier la totalité ou une partie des présentes, ou toute autre information relative à l'Offre de recommandation, ou de mettre fin à la totalité ou à une partie de l'Offre de recommandation.

## **7. Questions générales**

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, il est entendu que l'Offre de recommandation et les présentes sont assujetties aux articles suivants des Modalités de Finances Tim : Article 9 (Loi applicable, arbitrage et renonciation aux recours collectifs), article 10 (Déni de garanties), article 11 (Recours exclusif et limitation de responsabilité), article 12 (Indemnisation), article 13 (Intégration, divisibilité et renonciation) et article 15 (Coordonnées).